



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 4582

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le renforcement de l'encadrement dans les établissements scolaires. Le ministre de l'éducation nationale a annoncé en Conseil des ministres le 29 août 2012, la création de 100 emplois de conseillers principaux d'éducation, de 2 000 emplois d'assistants d'éducation et de 500 emplois d'assistants de prévention et de sécurité. Cela doit permettre le renforcement de l'encadrement dans les établissements scolaires. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, sous forme de tableau, dans quels départements ces postes d'encadrement ont été créés.

Texte de la réponse

La répartition interacadémique des créations, pour la rentrée 2012, de 500 emplois de conseillers principaux d'éducation, de 2 000 ETP d'assistants d'éducation et de 500 ETP d'assistants de prévention et de sécurité, s'établit comme suit :

Académie	CPE	AED	APS
Aix-Marseille	6	114	26
Amiens	4	69	17
Besançon	0	34	8
Bordeaux	4	64	23
Caen	0	33	8
Clermont-Ferrand	0	32	6
Corse	0	10	4
Créteil	9	163	50
Dijon	0	40	8
Grenoble	4	66	11
Guadeloupe	2	51	12
Guyane	3	49	10

Lille	8	166	36
Limoges	0	19	6
Lyon	5	82	20
Martinique	1	36	8
Montpellier	5	91	20
Nancy-Metz	4	68	15
Nantes	3	57	15
Nice	3	54	12
Orléans-Tours	3	61	21
Paris	0	49	10
Poitiers	2	41	10
Reims	2	44	10
Rennes	3	44	14
Réunion	6	111	10
Rouen	3	51	16
Strasbourg	4	64	15
Toulouse	4	63	24
Versailles	9	147	46
Mayotte	3	27	9
Total	100	2 000	500

Au sein du ministère de l'éducation nationale, conformément aux règles de déconcentration, il appartient au recteur d'académie d'assurer la répartition des moyens disponibles selon les priorités définies localement, en concertation avec les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, et de procéder à la dotation des départements placés sous son autorité en tenant compte des situations spécifiques de chacun d'eux.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4582

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5089

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4471